

Aides accordées par la Région Hauts de France

Applicables à compter du 1^{er} septembre 2016 pour l'année 2017-2018 pour les apprentis suivant une formation d'un CFA des Hauts-de-France.

Aide à la restauration :

Versée par les CFA 2 € par repas (déjeuner et dîner pour les internes) par alternant et par semaine de formation sous réserve de sa présence à l'UFA.

Aide à l'hébergement :

Versée par les CFA 4 € par jour (forfait nuitée + petit déjeuner)

Aide au transport :

Forfaits annuels versés par les CFA en fonction de la distance domicile/lieu de formation

< 10 kms	0 €	40 à 100 kms	150 €
10 à 40 kms	100 €	>100 kms	200 €

Aide Equipement / Fournitures :

La nouvelle carte « Génération #HDF » pour tous les apprentis 'primo-entrants', d'un montant de 200 € pour l'acquisition des équipements nécessaires (dont les éventuels équipements de sécurité) et les fournitures scolaires.

Fonds de solidarité des apprentis (FSA)

Les CFA instruisent les demandes des apprentis ayant des besoins particuliers :

- les soins : la participation financière aux soins médicaux non pris en charge par la sécurité sociale,
- le logement : permettre à l'apprenti(e) d'accéder à un logement décent à la suite d'un changement de situation familiale (exclusion de son foyer, naissance d'un enfant, décès...) ou d'un accident domestique (habitation détruite par un incendie, dégât des eaux...),
- l'alimentation : permettre à l'apprenti(e) de se nourrir à la suite d'un changement de situation familiale (exclusion de son foyer...),
- les transports : donner à l'apprenti(e) les moyens de se déplacer, de remplacer un moyen de transport...
- les autres besoins : habillement, hygiène...,

Aides accordées à l'apprenti en situation de Handicap

A compter du 1^{er} avril 2016, le montant de cette aide est désormais fonction de l'âge et non plus en fonction de la durée :

- 1000 € pour un apprenti de moins de 26 ans
- 2000 € pour un apprenti de 26 à 44 ans
- 3000 € pour un apprenti de 45 ans et plus

Document susceptible de modifications en fonction des décrets en vigueur